



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

huissiers

Question écrite n° 64201

Texte de la question

Mme Marion Maréchal-Le Pen attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les interrogations des huissiers de justice suite aux annonces du Gouvernement sur la mise en oeuvre d'une réforme des professions réglementées. En élaborant un tel projet dans le secret le plus total et en dehors de toute concertation avec les professionnels du secteur, justifié par ailleurs en des termes passablement méprisants vis-à-vis de cette profession, le Gouvernement a décidé purement et simplement de mettre à mort le métier d'huissier. Outre les quelque 8 000 emplois directs que détruirait automatiquement cette réforme, la qualité du modèle français de justice sociale, reconnu dans le monde entier, et *in fine* la sécurité des justiciables se verraient confiées à des opérateurs privés dont rien ne garantit, d'une part, qu'ils seront français et, d'autre part, qui soumettront par définition leurs nouvelles attributions à des critères de rentabilité. Alors que leur rôle est essentiel dans l'aménagement du territoire et le développement de nos territoires, la perspective de voir sacrifiées près de deux mille études sur l'autel d'un libéralisme à tout crin remet également en question l'accès à la justice pour l'ensemble de nos concitoyens, en particulier dans les zones rurales défavorisées ou dans les zones urbaines sensibles. Si certaines professions telles que celle d'huissier ont besoin d'être modernisées, la sécurité du justiciable demeure un principe fondamental que le Gouvernement a le devoir de protéger. Compte tenu de l'absence de communication sur les modalités de cette réforme, elle lui demande quand et comment le Gouvernement entend indemniser les professionnels du secteur qui s'attendent à perdre incessamment sous peu le fruit de leur investissement en qualification, en charge et en entreprise.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, est particulièrement attentive aux conditions d'élaboration du projet de loi pour la croissance et l'activité, et, plus particulièrement, à la situation des huissiers de justice. Après une concertation longue et profonde avec les instances représentatives de la profession, le Gouvernement est en mesure de présenter un projet de loi qui ne met en péril ni la profession, ni l'accès au droit sur l'ensemble du territoire. S'il est légitime que des inquiétudes subsistent, il appartiendra à la discussion devant le Parlement de répondre à celles-ci. En tout état de cause, la garde des sceaux, ministre de la justice, rappelle que sa responsabilité est de défendre les intérêts des justiciables, notamment en s'assurant que la sécurité juridique et le maillage territorial seront garantis.

Données clés

Auteur : [Mme Marion Maréchal-Le Pen](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64201

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7619

Réponse publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2325